MAIRIE DE LEMBACH

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 septembre 2019 à 18h00 En Mairie de LEMBACH

Convocation remise et affichée le 3 septembre 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE : Charles SCHLOSSER, Maire

<u>PRESENTS</u>: ALBECKER Mireille, DE POURTALES Jérôme, DESCHLER RIEHL Annie, FILSER Marie-Claude, KAUFFER Rachel, KNAB Estelle, KUGLER Anne Lise, LAEUFFER Frédérique, MULLER Jacques, PATOU ROCHELLE Jean-Christophe, SEITZ Roger, SUSS Charles, TOUMAZET Régine, TRAUTMANN Christian,

EXCUSES: GOEHRY Paul, KNOBEL Alfred, PERROT Marie-Christine,

ABSENTS NON EXCUSES:

SECRETAIRE: FILSER Marie-Claude

PROCURATION: GOEHRY Paul à SEITZ Roger, PERROT Marie-Christine à Annie DESCHLER

Avant de démarrer la séance, le maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Demande de subvention exceptionnelle à l'association « S'Blumedàrfel »
- Association des Maires de France : vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

Le conseil municipal autorise le maire à modifier l'ordre du jour de la séance.

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire procède à l'appel nominal des membres ; en présence du quorum, la séance est ouverte. Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il est proposé de nommer Mme FILSER Marie-Claude.

2) Approbation du compte rendu de la séance du 9 juillet 2019

Le compte rendu de la séance du 09 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3) Décision Modificative budget COMMUNE 2019

VU la taxe d'urbanisme perçue par la commune en 2011 et 2012, relative à une demande de permis de construire pour la réhabilitation d'une grange,

Considérant que le projet n'a pas été réalisé, la commune est tenue de rembourser le trop-perçu d'un montant de 1 702.00 €,

VU la délibération n°69/2018 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2018 définissant les modalités du préfinancement des dépenses du budget annexe « Lotissement » par le budget principal de la Commune,

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux écritures comptables d'un montant de 711.36 € correspondant au solde de l'avance versée par le budget principal au budget lotissement,

Le maire propose à l'assemblée de procéder à une décision modificative du budget principal 2019 de la COMMUNE,

C/022 Dépenses imprévues	- 2 415.00 €
C/021 Virement de la section Fonctionnement	=2 415.00 €
C/023 Virement à la section Investissement	+ 2 415.00 €
C/10223 TLE	+ 1 702.00 €
C/276348 Autres communes	+ 713.00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à inscrire les crédits nécessaires à l'opération et procéder aux écritures comptables.

4) Travaux voirie traverse Pfaffenbronn phase 2: consultation mission maîtrise oeuvre

VU la délibération n°70/2019 du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2019 relative à la consultation de maîtrise d'œuvre de travaux de voirie à Pfaffenbronn,

Le maire précise à l'assemblée qu'une estimation du coût de l'objectif des travaux a été réalisée permettant ainsi la consultation de la mission de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de charger le maire à procéder à la consultation de mission de maîtrise d'œuvre sur base du coût estimé à 140 000.00 € HT

5) LOTISSEMENT: travaux aménagement

6) LOTISSEMENT : détermination prix de vente

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 10 septembre 2019,

Considérant que le dernier chiffrage de l'estimation du prix de vente est plus élevé que l'estimation initialement prévue,

Considérant les coûts d'acquisition, de mission de maîtrise d'œuvre, de relevés topographiques et de raccordement de réseaux secs déjà réalisés ou engagés à hauteur de 132 460.50 € HT,

Considérant les coûts d'aménagement du terrain et autres coûts à prévoir estimés à près de 99 000.00 € HT,

Le maire propose à l'assemblée de suspendre provisoirement le projet d'aménagement du lotissement « Jardin de la Scierie »

Il propose de présenter lors d'une prochaine séance différentes options quant à la destination du terrain en cas d'annulation éventuelle du permis de lotir,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la proposition du maire.

7) Logement Gardien Camping: travaux isolation

Considérant la nécessité de travaux d'isolation de la maison d'habitation du gardien du camping,

Le maire propose à l'assemblée de surseoir la décision d'attribution du marché de travaux et de procéder à une consultation complémentaire d'entreprises. Les travaux devraient être éligibles aux primes d'économie d'énergie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la proposition du maire.

8) Création poste agent technique à temps non complet

Considérant la disponibilité d'un agent pour une durée d'un an et le départ en retraite d'un second agent à compter du 1^{er} septembre 2019,

Le maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'agent technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 31/35ème relevant de la catégorie C du 1er septembre 2019 au 31 aout 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 16 voix POUR et 1 ABSTENTION

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouveau effectif	Durée hebdomadaire
Poste entretien	Adjoint technique	С	0	1	31

9) Association s'Blumedàrfel : demande de subvention exceptionnelle

Afin de promouvoir Mattstall, commune à laquelle a été attribuée en 2018 une quatrième fleur, des habitants de Mattstall ont créé l'Association « s'Blumedàrfel ».

Cette association a organisé une première fête de la fleur qui a mobilisé de nombreux bénévoles.

Pour couvrir une partie des frais d'organisation de cette première édition, le maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'Association « s'Blumedàrfel ».

Le maire délégué, président de l'association quitte la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 voix POUR et 6 ABSTENTIONS d'approuver la proposition du maire.

10) Association Maires de France : réforme système santé

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de LEMBACH souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil municipal de LEMBACH demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

- 1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.
- 2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
- 3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.

- 4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
- 5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
- 6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
- 7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
- 8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le conseil municipal de LEMBACH autorise le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

11) Divers

Le maire informe l'assemblée :

• TRAVAUX:

- o Marché ECOLE : le lot 03 chaufferie fait l'objet d'un avenant négatif de − 295.00 € HT
- o Mairie: changement du serveur et travaux sur disjoncteur suite à un sinistre
- o Mairie : devis signé pour la mise en place d'un ensemble de parafoudres d'un montant de 2 660.00 € HT

• FORET:

 Révision du plan d'exploitation de 2019 suite à la dépréciation d'hêtres et la présence de scolytes.

• EVENEMENTS:

o Ecole : inauguration de l'Ecole « Henri Mertz » le 04 octobre 2019 à 16h15 sur place.

Aucun autre point divers n'étant mis à l'ordre du jour, la séance est close à 20H00. Prochaine séance du Conseil municipal prévue le mardi 22 OCTOBRE 2019 à 18h00.

La secrétaire, Marie Claude FILSER Le Maire,

Charles, SCHLOSSER